Nº 72-203-G au catalogue
ISSN 2292-2059

Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Date de diffusion : le 29 mars 2022

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Section 1 : Objectif et contexte de l'enquête **5**
Objectif 5
Contexte 5
Section 2 : Méthodologie de l'enquête **6**
Population cible 6
Période de référence 6
Sources des données 7
Dossiers administratifs 7
L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises 8
Plan d'échantillonnage 8
Méthodes d'estimation 8
Section 3 : Collecte et traitement des données **9**
Collecte des données 9
Traitement des données 9
Section 4 : Qualité des données **10**
Fiabilité 10
Indicateurs de la qualité des données 11
Erreurs de couverture 12
Désaisonnalisation 12
Révision et comparabilité dans le temps 12
Confidentialité 13
Section 5 : Concepts et définitions **13**
Concepts relatifs aux industries 13
Concepts d'entreprise, d'établissement et de catégorie de travailleur 15
Concepts relatifs à la rémunération 16
Concepts relatifs aux heures 17
Concepts relatifs à la collecte et au traitement des données 17
Section 6 : Estimations selon la taille de l'entreprise **17**
Section 7 : Utilisation des données sur la rémunération de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail pour l'indexation des contrats **18**

Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active **19**
Comparaison des tendances de l'emploi à partir des deux enquêtes 20
Erreur d'échantillonnage dans le cadre de l'Enquête sur la population active 21
Classification des travailleurs dans le cadre de l'Enquête sur la population active 21
Travail « au noir » 21
Estimations selon la province 22
Estimations de la rémunération et données selon le niveau d'industrie détaillé 22
Différences dans les calendriers de diffusion 22
Calendrier de révision 22
Produits connexes **23**
Appendice A **26**
Appendice B **29**
Appendice C : Questionnaires **34**

Section 1 : Objectif et contexte de l'enquête

Objectif

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) fournit un portrait mensuel de la rémunération, des emplois salariés (c.-à-d. des postes occupés) et des heures travaillées selon une répartition détaillée des industries à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.

L'EERH est la source principale des données d'entrée aux fins du calcul des estimations du revenu du travail et sert de mesure indirecte des données de sortie d'environ 15 % du produit intérieur brut (PIB) réel. Les données sont aussi utilisées à bien d'autres fins, comme le calcul des paiements de péréquation par le ministère des Finances, la révision des gains donnant droit à pension et des seuils de cotisation aux régimes de retraite du Canada et du Québec, ainsi que le calcul des hausses annuelles de la cotisation maximale aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les données de l'EERH servent également à déterminer les hausses salariales des juges fédéraux et sont utilisées par le secteur privé pour établir l'indexation des contrats et les taux de rémunération.

Les estimations mensuelles fournies par l'enquête proviennent de la combinaison d'un recensement des comptes de retenues sur la paye fournis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE), qui permet de recueillir des données auprès d'un échantillon de 15 000 entreprises. Cette combinaison des données de l'ARC et de l'ERE permet de réduire le fardeau de réponse et d'assurer une qualité supérieure des données à un moindre coût.

Contexte

L'origine de l'Enquête canadienne sur l'emploi salarié remonte à 1918, lorsque les données sur l'emploi étaient recueillies par le ministère du Travail. En 1922, le Bureau fédéral de la statistique — aujourd'hui Statistique Canada — prend en charge la collecte et la diffusion des données. Ce recensement se limite initialement aux employeurs comptant au moins quinze salariés et ne couvre que certaines industries. Les données sur la rémunération y sont ajoutées en 1941. En 1961, le seuil d'inclusion est relevé à vingt salariés, et une enquête-échantillon produisant les estimations des effectifs de salariés est menée pour recueillir uniquement des données sur l'emploi auprès des entreprises comptant moins de vingt salariés.

Au début des années 1970, les écarts entre les repères externes et les estimations fondées sur les établissements pour le revenu du travail, de même que les révisions importantes et peu cohérentes apportées aux estimations mensuelles, suscitent des inquiétudes. Ces problèmes sont alors attribués à l'absence de données sur la rémunération pour l'ensemble de la population. Ce facteur, conjugué à la volonté de réduire le fardeau de réponse de l'enquête et de résoudre les problèmes de conception et de définition, donne lieu à un examen poussé des enquêtes. Une nouvelle enquête intégrée, l'EERH, est mise au point en ajoutant des données sur la rémunération et les heures de travail dans les petites entreprises et les établissements non commerciaux (éducation, santé et administration publique). Les données de l'EERH sont publiées pour la première fois pour le mois de référence d'avril 1983.

À la fin des années 1980, pour réduire le lourd fardeau de réponse lié à l'enquête, Statistique Canada, appuyé par le Conseil canadien des petites entreprises, demande à Revenu Canada — aujourd'hui l'ARC — d'ajouter aux formulaires de retenues à la source PD7 deux questions sur l'emploi et la rémunération mensuelle brute. Statistique Canada estime alors que l'utilisation des données tirées des formulaires PD7 plutôt que des questionnaires de l'EERH permettrait aux entreprises canadiennes de bénéficier d'une réduction nette du fardeau de réponse. Les essais révèlent que l'ajout de ces deux questions ne semble pas accroître sensiblement le fardeau de réponse. Ces questions sont donc ajoutées aux formulaires PD7 en janvier 1993.

Au milieu des années 1990, l'EERH fait l'objet d'un remaniement important visant à intégrer cette nouvelle source de données. Le remaniement vise à réduire le fardeau de réponse imposé aux entreprises par l'utilisation des dossiers administratifs au lieu des questionnaires d'enquête, et à améliorer les estimations de l'emploi rémunéré et de la rémunération. L'EERH passe progressivement d'une enquête-échantillon mensuelle comptant plus de 70 000 établissements à une enquête reposant sur des données administratives complétée par une enquête-échantillon mensuelle, à savoir l'ERE, menée auprès de 10 000 établissements.

Pour améliorer davantage la qualité des estimations, l'échantillon de dossiers administratifs est remplacé par un recensement à partir de janvier 2001 (c.-à-d. l'utilisation de tous les dossiers), et l'échantillon de l'ERE passe de 10 000 à 11 000 établissements. Parallèlement, le programme de l'EERH, qui utilisait la Classification type des industries de 1980, adopte le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 1997. Le SCIAN est mis à jour tous les cinq ans, et le programme de l'EERH est ensuite adapté en fonction de la version la plus récente. Depuis le mois de référence de janvier 2019, l'EERH se fonde sur le SCIAN 2017 version 3.0 et les données ont été révisées chronologiquement à partir de janvier 2001.

Les estimations du nombre total de salariés sont calculées à partir de données provenant de dossiers administratifs. Les données sur les heures de travail et la rémunération sont tirées à la fois des dossiers administratifs et de l'ERE, et sont établies au moyen de techniques de régression.

En janvier 2009, la méthode d'estimation est améliorée pour tenir compte des caractéristiques propres à chaque province. L'adoption de cette nouvelle méthode d'estimation exige un échantillon de l'ERE plus grand dans certaines provinces et plus petit dans d'autres. L'échantillon de l'enquête est donc redistribué et augmenté, passant à 15 000 établissements par mois. Le nouvel échantillon permet une représentation adéquate de chaque province et de chaque territoire, et l'ajustement des estimations de l'enquête à l'échelle provinciale et territoriale.

En décembre 2012, l'option de remplir un questionnaire électronique est offerte pour la première fois aux répondants de l'ERE. En octobre 2019, un questionnaire électronique revisé a été introduit, éliminant le besoin d'un questionnaire papier. L'intégration de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) au Programme intégré de la statistique des entreprises (PISE) de Statistique Canada a commencé, l'objectif étant de fournir un modèle plus efficace pour la production de statistiques économiques. Les modifications apportées au programme permettront à l'EERH de continuer à produire un ensemble constant et cohérent de statistiques économiques tout en utilisant une approche normalisée pour les enquêtes économiques réalisées à Statistique Canada dans le cadre du PISE.

Section 2 : Méthodologie de l'enquête

Population cible

La population cible du programme comprend toutes les entreprises du Canada qui ont au moins un travailleur rémunéré recevant un feuillet T4, et qui ont par conséquent émis au moins un relevé de retenue salariale durant le mois de référence. Sont exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux, et du personnel militaire des services de la défense. La population de l'ERE est tirée de la liste des entreprises figurant dans le Registre des entreprises tenu par la Division des registres statistiques et de la géographie de Statistique Canada.

Le Registre des entreprises est mis à jour tous les mois au moyen de données provenant de diverses enquêtes, de portraits d'entreprises et de données administratives. Il est établi à partir d'une liste de l'ARC sur laquelle figurent les entreprises participant à au moins un des programmes suivants : retenues sur la paye, taxe sur les produits et services, taxe à l'importation et à l'exportation ainsi qu'impôt sur le revenu des sociétés. Le programme de retenues sur la paye couvre tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu, des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ), ainsi que des cotisations d'assurance-emploi pour leurs employés.

Période de référence

La période de référence de l'EERH correspond aux sept derniers jours du mois. Lorsque la période de paye sur laquelle porte la déclaration dépasse une semaine, les données sont ajustées proportionnellement pour refléter le nombre de jours travaillés durant la période de référence. Dans certains cas, des ajustements sont également faits pour exclure les salariés en grève, en lock-out ou mis à pied durant la semaine de référence.

Sources des données

Les données peuvent être obtenues directement auprès des répondants, tirées de fichiers administratifs ou dérivées d'autres enquêtes de Statistique Canada et d'autres sources. La participation au volet enquête de l'EERH est obligatoire, comme c'est le cas pour la plupart des enquêtes-entreprises.

Les statistiques compilées au moyen des données de l'EERH sont fondées sur un recensement des dossiers administratifs pour tous les établissements dans le champ de l'enquête, ayant des salariés et figurant dans le Registre des entreprises. Les dossiers administratifs des comptes des retenues sur la paye (PD7) de l'Agence du revenu du Canada fournissent le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois et la rémunération brute mensuelle. Le programme de retenues sur la paye couvre tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu, des cotisations au RPC/RRQ ainsi que des cotisations d'assurance-emploi.

Les données sur les services gouvernementaux généraux sont fournies à l'EERH sur une base mensuelle par les administrations publiques provinciales, territoriales et fédérale sous forme de fichiers électroniques extraits des listes de paye. Un questionnaire de l'ERE adapté pour le secteur public est utilisé pour recueillir les données des entités gouvernementales qui ne figurent pas dans les fichiers électroniques.

L'ERE, menée chaque mois, est utilisée pour estimer les variables de l'EERH qui ne se trouvent pas dans les dossiers administratifs. Les estimations tirées des sources de données administratives et des données de l'ERE sont combinées pour produire la gamme complète des estimations de l'EERH.

Dossiers administratifs

Depuis 1993, l'ARC recueille, au moyen des formulaires de retenues à la source PD7 remplis par les employeurs, des données sur la rémunération brute totale et le nombre total de salariés pour la période de déclaration.

Le programme de retenues sur la paye couvre tous les employeurs qui effectuent des remises d'impôt sur le revenu, des cotisations au RPC ou au RRQ, ainsi que des cotisations d'assurance-emploi pour leurs employés. Selon l'importance des remises faites à l'ARC, les employeurs sont tenus de faire les versements tous les mois, tous les trimestres ou à une fréquence accélérée[1]. La période de versement pour laquelle la rémunération est déclarée dans le formulaire PD7 varie en conséquence. Dans le cas de remises trimestrielles ou accélérées, la rémunération est convertie pour correspondre à une période mensuelle. Ces données sur les retenues salariales font ensuite l'objet d'un couplage avec le Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le Registre des entreprises est une liste structurée d'entreprises qui produisent des biens et des services au Canada. Comme il s'agit d'une forme de recensement, ce registre est toujours constitué des mêmes unités, à l'exception des entreprises nouvellement créées et de celles qui cessent leurs activités au cours d'un mois donné.

En vertu d'une entente conclue avec l'ARC, Statistique Canada a accès aux données sur la rémunération brute totale et le nombre total de salariés. Pour produire les estimations, l'EERH agrège les données des formulaires PD7 (provenant des établissements visés par l'enquête) en vue de déterminer la rémunération brute totale et le nombre de salariés au cours de la dernière période de paye du mois.

L'utilisation de données administratives permet de réduire les coûts d'enquête et le fardeau de réponse. De plus, les estimations globales de l'emploi et de la rémunération s'en trouvent améliorées en raison de l'actualité des dossiers administratifs, de la couverture plus complète de la population étudiée et du fait que l'enquête est un recensement de toutes les entreprises employant des salariés.

1. Les remises trimestrielles ou mensuelles sont utilisées par les petites entreprises dont les remises n'excèdent pas 15 000 $ par mois (12 000 $ par année ou moins dans le cas des remises trimestrielles). En 2015, la limite des remises mensuelles a été portée à moins de 25 000 $. Les remises accélérées sont généralement effectuées par les grandes entreprises qui versent des remises plus d'une fois par mois.

L'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises

L'ERE est le volet d'enquête par questionnaire du programme de l'EERH. Elle sert à recueillir des données mensuelles sur les composantes hebdomadaires de la rémunération mensuelle brute, sur le nombre total d'heures de travail et sur la répartition de certaines variables (emploi, rémunération et heures de travail) par catégorie de salariés (rémunéré à l'heure, à salaire fixe et autres) pour estimer les variables qui ne figurent pas dans les dossiers administratifs. En 2011, l'ERE a commencé à recueillir des informations sommaires sur les offres d'emploi, mais ce programme statistique a pris fin en octobre 2019, remplacé par l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, qui existait en parallèle depuis 2015.

L'enquête utilise une combinaison de deux méthodes de collecte : le questionnaire en ligne et l'entrevue téléphonique assistée par ordinateur. Au début de chaque mois, les participants utilisant le mode électronique reçoivent une invitation par la poste ou par courriel. Au bout d'un certain temps, les unités non-déclarantes font l'objet d'un suivi téléphonique de la part du personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada. Souvent, les informations demandées sont fournies lors de l'appel. Dans ces cas, l'outil d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur est utilisé, tout comme pour les participants ayant mentionné une préférence pour le mode téléphonique. Les périodes d'entrevues téléphoniques sont planifiées à l'avance selon les préférences des participants.

Plan d'échantillonnage

L'ERE s'appuie sur un échantillon aléatoire simple stratifié de 15 000 établissements tirés d'une population de 1,1 million d'établissements inscrits au Registre des entreprises. Généralement, les unités échantillonnées sont retirées de l'échantillon après 12 mois et ne peuvent pas être choisies de nouveau avant un an. Cependant, quelque 800 établissements sont dans l'échantillon en permanence, soit parce qu'ils représentent une part importante des emplois dans leur secteur, soit parce qu'ils sont si différents des autres établissements de leur secteur qu'ils ne peuvent être représentés que par eux-mêmes.

L'échantillon est stratifié selon la province, le sous-secteur du SCIAN de 2017 et la taille des établissements (nombre de salariés). La répartition de l'échantillon vise à maximiser l'exactitude de l'estimation de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures de travail au niveau du sous-secteur du SCIAN de 2017 pour l'ensemble du Canada, des provinces et des territoires. La taille et la stratification de l'échantillon sont établies de manière à correspondre à des coefficients de variation (c.v.) déterminés pour l'estimation de la rémunération hebdomadaire et du nombre total d'heures à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, ainsi que pour certains groupes d'industries. Les c.v. visant des niveaux géographiques et de classification industrielle plus détaillés sont ensuite calculés en fonction de l'échantillon disponible.

Tous les mois, la base de sondage de l'ERE est mise à jour pour tenir compte des nouveaux établissements inscrits au Registre des entreprises et de ceux qui ont cessé de mener des activités.

Bien que l'échantillon soit trop petit pour produire directement des estimations détaillées, il est possible de fournir toute la gamme des variables de l'EERH qui sont publiées en combinant les données de l'ERE et celles tirées des dossiers administratifs.

Méthodes d'estimation

L'estimation des caractéristiques d'une population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids de sondage de base est accordé à chaque enregistrement pour indiquer le nombre d'unités présentes dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon.

Afin d'améliorer la fiabilité des estimations, les poids de base de l'ERE sont calibrés de manière à ce que les estimations de l'emploi salarié mensuel total et de la rémunération mensuelle totale concordent avec les estimations provenant des données des dossiers administratifs sur la rémunération PD7 de l'ARC.

La calibration est effectuée à l'aide d'un estimateur par la régression généralisée. Les groupes modèles sont principalement définis au niveau national et au niveau des sous-secteurs (c.-à-d. au niveau des codes à trois chiffres du SCIAN et, parfois, à celui des codes à quatre chiffres); dans quelques cas, la taille de l'entreprise (établie selon le nombre de salariés) et la province sont utilisées. Afin d'estimer les autres variables, des coefficients de régression, calculés pour chaque groupe modèle, sont appliqués aux estimations de l'emploi total et de la rémunération provenant des sources de données administratives.

Les données sur l'emploi salarié non agricole portent sur tous les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe, ainsi que sur la catégorie des « autres salariés », qui comprend les salariés rémunérés à la pièce et les salariés rémunérés seulement à la commission. Les données sur le nombre moyen d'heures travaillées par semaine portent uniquement sur les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe. Ces données excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du SCIAN au moment où le traitement mensuel a pris fin.

Toutes les données sur la rémunération comprennent les heures supplémentaires et excluent les entreprises qui n'ont pu être classées dans une catégorie du SCIAN. Les données sur la rémunération sont fondées sur la rémunération brute imposable avant les retenues à la source.

La rémunération hebdomadaire moyenne correspond à la rémunération hebdomadaire totale divisée par le nombre total de salariés.

Section 3 : Collecte et traitement des données

Collecte des données

L'ERE comporte un questionnaire régulier et un deuxième questionnaire adapté aux établissements d'enseignement. Une troisième version du questionnaire dédiée aux entités du secteur public est aussi utilisée. Le questionnaire régulier et celui pour les établissements d'enseignement peuvent être remplis en ligne ou au téléphone.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur l'outil de collecte utilisé dans le cadre de l'ERE dans la Base de métadonnées intégrée de Statistique Canada. Cette base de données contient de l'information utile, notamment sur les définitions, les sources des données et les méthodes. Les utilisateurs peuvent accéder à la portion de la base de données liée à l'EERH en choisissant le numéro d'enquête 2612 dans la section intitulée « **Produits connexes** ».

Les unités déclarantes qui ne répondent pas à l'enquête après une certaine période de temps font l'objet d'un suivi téléphonique de la part du personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada. Dans le cadre de ce suivi, les répondants sont invités à remplir le questionnaire de l'enquête ou à fournir les renseignements au téléphone. La non-réponse, qui se produit lorsque les établissements ne fournissent pas les données, peut réduire l'exactitude des estimations.

Les données administratives sur la rémunération brute totale pour la période de déclaration et sur le nombre total de salariés pour la dernière période de paye du mois proviennent des formulaires de retenues à la source PD7 de l'ARC. Le taux de réponse en 2020 pour ces données administratives pondérées selon l'emploi s'est établi à environ 90 % pour les remises mensuelles et à 94 % pour les remises accélérées (plus d'une remise par mois).

Enfin, les données sur les services gouvernementaux généraux sont fournies à l'EERH sur une base mensuelle par les administrations publiques provinciales, territoriales et fédérale sous forme de fichiers électroniques extraits des listes de paye. Cependant, quelques entités utilisent un questionnaire adapté.

Traitement des données

Détection des erreurs

Pour le volet administratif de l'enquête, les procédures de contrôle et de vérification mises en œuvre garantissent des données de la meilleure qualité possible. Les variations mensuelles importantes et inhabituelles au microniveau sont repérées et corrigées manuellement, le cas échéant.

Des procédures de contrôle manuelles et automatisées sont utilisées pour détecter et corriger les données qui posent problème parmi les données fournies par le répondant sur le questionnaire de l'ERE. Des vérifications historiques sont effectuées à l'étape de la collecte des données, et les données de l'ERE sont comparées à celles provenant des formulaires PD7. Des régressions sont aussi effectuées pour détecter les valeurs aberrantes. Les enregistrements qui posent problème sont corrigés ou voient leur poids réduit afin de restreindre leur effet sur les estimations.

Imputation

L'imputation vise à remplacer les données manquantes ou erronées par des valeurs plausibles. Pour le volet administratif de l'enquête, il existe quatre méthodes d'imputation :

- Imputation à zéro — mettre zéro pour l'emploi et la paye lorsque les renseignements de l'ARC n'indiquent aucune activité d'emploi pendant le mois;
- Imputation par la tendance — remplacer la valeur manquante en faisant une projection de la valeur du mois précédent à l'aide des dossiers non imputés ayant des caractéristiques semblables;
- Imputation par le ratio — imputation fondée sur la relation entre différentes variables provenant de dossiers non imputés ayant des caractéristiques semblables;
- Imputation par la moyenne — imputation fondée sur les moyennes de la strate.

Pour la partie de l'ERE, les données sont imputées par la tendance ou par donneur (remplacement de données manquantes ou en erreur par des données fournies par un autre participant ayant des caractéristiques similaires). L'imputation permet d'éviter le suivi auprès du répondant tout en optimisant l'utilisation des données fournies par celui-ci.

Section 4 : Qualité des données

Fiabilité

Les estimations obtenues à partir des données d'enquêtes-échantillons peuvent comporter à la fois des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs d'échantillonnage viennent du fait que les observations proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population. Les estimations fondées sur les données recueillies auprès d'un échantillon peuvent différer des statistiques que l'on obtiendrait dans le cadre d'un recensement complet effectué au moyen des mêmes directives, intervieweurs et techniques de traitement. Cette différence s'appelle l'erreur d'échantillonnage de l'estimation.

L'erreur d'échantillonnage véritable reste inconnue. Toutefois, il est possible de l'estimer à partir de l'échantillon en utilisant une mesure statistique appelée « erreur-type ». Lorsque l'erreur-type est exprimée en pourcentage de l'estimation, on l'appelle « erreur-type relative » ou « coefficient de variation ».

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont celles qui peuvent se produire tout au long d'une enquête pour diverses raisons, comme la non-réponse, les erreurs de couverture et de classification, les différences dans l'interprétation des questions, les renseignements erronés fournis par les répondants ainsi que les erreurs commises lors de la saisie, du codage et du traitement des données. Parmi les mesures permettant de réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage figurent la conception soignée des questionnaires, la vérification des données, le suivi, l'imputation des données pour les unités non répondantes et le contrôle rigoureux des opérations de traitement.

L'EERH est dotée d'un programme de contrôle de la qualité qui est appliqué à la saisie des données, à la mise à jour de la structure de l'entreprise et à la vérification des données afin de réduire au minimum les erreurs non dues à l'échantillonnage. Ce programme sert à vérifier et à contrôler l'intégralité, l'exactitude et la cohérence des données déclarées. Des mesures sont prévues pour le suivi des cas de non-réponse et pour l'imputation des données dans les cas de déclarations tardives.

L'un des défis que pose l'utilisation des données tirées des formulaires PD7 est le calcul du nombre de salariés dans les établissements qui effectuent plusieurs remises par mois. Statistique Canada estime que, dans la plupart des cas, le nombre d'employés peut être établi correctement. Toutefois, il existe toujours un risque d'erreur. Les coefficients de variation ne reflètent pas ce type de risque ni toutes les autres erreurs non dues à l'échantillonnage.

Indicateurs de la qualité des données

Depuis la diffusion des estimations pour le mois de référence de janvier 2009, la plupart des points de données de l'EERH ont leurs propres indicateurs de la qualité des données. Une lettre est attribuée aux estimations afin d'indiquer l'intervalle à l'intérieur duquel se situe leur coefficient de variation. Ces indicateurs sont mis à jour tous les mois de manière à refléter l'estimation actuelle de la qualité des différents points de données.

Lorsqu'une estimation mensuelle est d'une qualité trop peu fiable pour être publiée (c.-à-d. que son coefficient de variation est supérieur à 35 %), elle est remplacée par le symbole « F ». Par sa conception, la nouvelle méthode d'estimation est tributaire de la taille de l'échantillon pour la production de données de bonne qualité à l'échelle provinciale et territoriale. Par conséquent, lorsque l'échantillon est jugé trop petit pour produire des estimations fiables, les séries ne sont plus diffusées. Ces situations se produisent surtout à l'échelle provinciale et territoriale pour les codes à quatre chiffres du SCIAN.

Les utilisateurs sont priés de tenir compte des indicateurs de qualité lorsqu'ils emploient des données de l'EERH. À cette fin, des procédures ont été adoptées pour veiller à ce que la plupart des estimations publiées au moyen des données de l'EERH soient accompagnées d'un indicateur de qualité.

Ces indicateurs de qualité sont les suivants :

A. — Excellent (c.v. entre 0 % et 4,99 %);

B. — Très bon (c.v. entre 5 % et 9,99 %);

C. — Bon (c.v. entre 10 % et 14,99 %);

D. — Acceptable (c.v. entre 15 % et 24,99 %);

E. — À utiliser avec prudence (c.v. entre 25 % et 34,99 %);

F. — Trop peu fiable pour être publié (c.v. égal ou supérieur à 35 % ou échantillon de taille insuffisante pour produire des estimations fiables).

À compter de la diffusion des données du mois de référence de septembre 2019, les indicateurs de qualité ont été modifiés de sorte à tenir compte du taux d'imputation. On attribue une lettre aux estimations afin d'indiquer leur niveau de qualité en fonction du coefficient de variation d'échantillonnage et du taux d'imputation (voir tableau 4.1).

Tableau 4.1
Critères d'indicateur de qualité

	Taux d'imputation			
c.v. d'échantillonnage	0 % - 10 %	10 % - 33 %	33 % - 60 %	60 % +
0 % - 5 %	A	B	C	E
5 % - 10 %	B	C	D	E
10 % - 15 %	C	D	E	E
15 % - 25 %	D	E	E	F
25 % - 35 %	E	E	E	F
35 % +	F	F	F	F

Erreurs de couverture

L'utilisation de bases de sondage donne lieu à deux types d'erreurs de couverture : le double compte et le sous-dénombrement. Le double compte se produit lorsqu'on ne peut pas faire le couplage entre les enregistrements PD7 et les entreprises correspondantes figurant dans la base de sondage, ce qui se traduit par la création d'une deuxième entreprise statistique. Le sous-dénombrement se produit lorsque de nouvelles entreprises n'ont pas encore été classées dans le Registre des entreprises, ce qui peut arriver lorsqu'elles n'ont pas encore obtenu un code d'industrie.

Pour représenter plus fidèlement la réalité économique, les entreprises non classées sont comprises dans l'estimation de l'emploi total selon la province.

Désaisonnalisation

Il est courant de publier la plupart des indicateurs économiques sous forme désaisonnalisée et non désaisonnalisée. Les fluctuations dans les séries chronologiques économiques peuvent être causées par des mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série où l'on a tenté de supprimer les mouvements saisonniers. Ces derniers sont les mouvements causés par des événements qui se produisent chaque année, comme les changements météorologiques habituels, le ralentissement ou l'accroissement de la production ainsi que l'ouverture et la fermeture des établissements d'enseignement. Comme ces événements saisonniers se produisent à des intervalles annuels réguliers, leur effet sur les tendances statistiques peut être supprimé par l'ajustement des données d'un mois à l'autre.

La désaisonnalisation pose des difficultés lorsque la série chronologique présente des variations irrégulières qui sont atypiques ou plus importantes que d'habitude. Dans ces cas, les données de la série désaisonnalisée pourraient être de qualité médiocre. Il est alors préférable d'utiliser une série non désaisonnalisée.

Le logiciel X-12-ARIMA du système d'analyse statistique (SAS) est utilisé pour désaisonnaliser les estimations produites au moyen des données de l'EERH.

Révision et comparabilité dans le temps

Révision mensuelle : Vers la fin de chaque mois (généralement le dernier jeudi du mois), des estimations fondées sur les données de l'EERH sont publiées pour deux mois consécutifs : des estimations provisoires pour le mois courant et des estimations révisées pour le mois précédent. Les estimations provisoires et révisées sont respectivement diffusées deux et trois mois après le mois de référence. Par exemple, les estimations révisées de juillet et les estimations provisoires du mois d'août sont publiées à la fin du mois d'octobre.

Les révisions sont nécessaires pour tenir compte de la réception tardive des déclarations (questionnaires d'enquête ou dossiers administratifs) ou encore d'informations supplémentaires permettant de corriger les erreurs de déclaration ou de traitement.

Révision annuelle ou historique : À tous les mois de mars, jusqu'à quatre processus de révision supplémentaires sont effectués dans le cadre de la diffusion officielle des données du programme :

1. Des révisions annuelles d'un petit nombre d'industries au niveau provincial et territorial sont effectuées pour corriger les erreurs de réponse ou de traitement;
2. Des révisions historiques sont effectuées à l'occasion afin d'introduire des changements relatifs aux concepts, aux nouvelles sources de données et aux classifications révisées, ainsi que des changements de méthodologie;
3. Les données désaisonnalisées sont revues à l'aide des facteurs saisonniers les plus récents;
4. Les patrons de confidentialité sont revus.

Premièrement, des révisions annuelles des données d'un petit nombre d'industries sont effectuées pour corriger des erreurs de réponse ou de traitement qui se sont produites au cours de l'année précédente. À l'occasion, plusieurs années de données pour une industrie, une province ou un territoire peuvent être revues.

Deuxièmement, les révisions historiques sont des ajustements statistiques nécessaires au maintien de la comparabilité des séries chronologiques et des estimations actuelles lors de changements importants qui touchent l'enquête. Ces changements peuvent découler de modifications apportées aux concepts, à la classification géographique ou industrielle ainsi qu'à la méthodologie. Cette année, l'EERH a adopté la version 3.0 actuelle du SCIAN de 2017. Cette révision a été appliquée à partir de 2001.

Troisièmement, les paramètres de désaisonnalisation sont revus pour incorporer les données de la dernière année et les facteurs saisonniers les plus récents. Cette révision touche principalement les années récentes, mais ses effets peuvent être observés dès 2001.

Finalement, les patrons de confidentialité pourraient également être mis à jour selon les niveaux de l'emploi. Ce processus assure que le programme de l'EERH puisse produire des estimations détaillées pour une vaste gamme d'industries tout en protégeant la confidentialité des répondants. Par exemple, en 2018, le passage du SCIAN de 2012 au SCIAN de 2017 a nécessité une révision jusqu'à janvier 2001 et, conséquemment, la création de nouveaux patrons.

Ces révisions sont normales dans le cadre d'un programme d'enquête complexe. Les utilisateurs des statistiques fournies par l'EERH devraient toujours tenir compte des révisions les plus récentes. Comme le programme a subi de nombreux changements au fil des ans, les données publiées antérieurement ne sont pas nécessairement comparables aux données publiées récemment. Il est donc fortement recommandé d'utiliser les séries chronologiques courantes, de préférence celles provenant du site Web de Statistique Canada. Consultez la section intitulée « **Produits connexes** » pour obtenir la liste complète des tableaux de données.

Les tableaux de données en temps réel qui contiennent l'historique des révisions des séries chronologiques de l'EERH sont disponibles depuis janvier 2015. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le document intitulé « Tableaux de données CANSIM en temps réel ».

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la *Loi sur la statistique* qui permettrait d'identifier toute personne, entreprise ou organisation à leur insu ou sans avoir obtenu leur consentement écrit au préalable. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupements de données reconnaissables. Le logiciel G-CONFID est utilisé pour contrôler la divulgation des données.

Les résultats de l'EERH sont soumis à un examen au moyen des mesures de sécurité pertinentes conformément à la *Loi sur la statistique* afin d'assurer la protection des renseignements des répondants et de garantir que la diffusion des estimations produites au moyen des données de l'EERH ne permette pas d'identifier une entreprise.

Section 5 : Concepts et définitions

Concepts relatifs aux industries

L'EERH couvre toutes les industries au Canada, sauf celles dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux, et du personnel militaire des services de la défense.

Un code d'industrie figurant dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2017 version 3.0 est attribué à chaque établissement. Les industries et les différents groupes d'industries sont décrits dans le manuel du SCIAN de 2017 (12-501-X). Des groupes spéciaux ne figurant pas dans le SCIAN de 2017 ont été créés à des fins d'analyse.

Administrations publiques (91) : Catégorie regroupant uniquement les établissements dont les activités sont de nature gouvernementale et les organismes assurant les services internes de la fonction publique. Les organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux sont exclus. Les établissements publics dont l'activité principale relève d'autres industries sont classés dans ces industries avec les établissements semblables détenus par des entités non gouvernementales. Par conséquent, les données sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail pour cette catégorie ne représentent pas le nombre réel de personnes employées par les différentes administrations publiques. En outre, même si le personnel militaire est exclu, le personnel civil travaillant pour les services de la défense est inclus.

Agrégation spéciale des services d'enseignement (611N) : Catégorie regroupant les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114) ainsi que les écoles techniques et écoles de métiers (6115).

Commerce (41–45N) : Catégorie regroupant le commerce de gros (41) et le commerce de détail (44-45).

Ensemble des industries (11–91N) : Somme de toutes les industries, sauf celles dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux, et du personnel militaire des services de la défense.

Ensemble des industries, y compris la catégorie des entreprises non classifiées (00–91N) : Somme de toutes les industries, y compris la catégorie des entreprises non classifiées (0000). Sont exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux, et du personnel militaire des services de la défense. Seules les données sur l'emploi sont disponibles pour cette catégorie.

Entreprises non classifiées (0000) : Entreprises auxquelles un code du SCIAN de 2017 n'a pas encore été attribué. Cette catégorie existe depuis mars 1994 et les données sont seulement disponibles pour la variable de l'emploi parce qu'un code d'industrie est nécessaire pour générer les autres variables.

Fabrication de biens durables (321N) : Catégorie regroupant la fabrication de produits en bois (321), la fabrication de produits minéraux non métalliques (327), la première transformation des métaux (331), la fabrication de produits métalliques (332), la fabrication de machines (333), la fabrication de produits informatiques et électroniques (334), la fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (335), la fabrication de matériel de transport (336), la fabrication de meubles et de produits connexes (337) ainsi que les activités diverses de fabrication (339).

Fabrication de biens non durables (311N) : Catégorie regroupant la fabrication d'aliments (311), la fabrication de boissons et de produits du tabac (312), les usines de textiles (313), les usines de produits textiles (314), la fabrication de vêtements (315), la fabrication de produits en cuir et de produits analogues (316), la fabrication du papier (322), l'impression et activités de soutien connexes (323), la fabrication de produits du pétrole et du charbon (324), la fabrication de produits chimiques (325), la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (326) ainsi que les activités diverses de fabrication (339).

Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (11N) : Catégorie regroupant la foresterie et exploitation forestière (113) ainsi que les activités de soutien à la foresterie (1153).

Industries productrices de biens (11–33N) : Catégorie regroupant la foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien (11N), l'extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21), les services publics (22), la construction (23) ainsi que la fabrication (31-33).

Industries productrices de services (41–91N) : Catégorie regroupant le commerce (41 et 44-45), le transport et entreposage (48-49), l'industrie de l'information et industrie culturelle (51), les services immobiliers et services de location et de location à bail (53), les services professionnels, scientifiques et techniques (54), la gestion de sociétés et d'entreprises (55), les services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56), les services d'enseignement (61), les soins de santé et assistance sociale (62), les arts, spectacles et loisirs (71), les services d'hébergement et de restauration (72), les autres services (sauf les services aux ménages privés et les organismes religieux) (81) ainsi que les administrations publiques (sauf les organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux, ainsi que le personnel militaire et les autres services gouvernementaux) (91).

Concepts d'entreprise, d'établissement et de catégorie de travailleur

Entreprise : Toute entreprise ou institution commerciale, constituée en société ou non. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'un partenariat, d'une société, ou d'une autre forme d'organisation. Une entreprise est qualifiée de simple si tous ses établissements se trouvent dans la même province ou classification industrielle; autrement, une entreprise est considérée comme complexe.

Établissement : À des fins statistiques, la plus petite unité d'une entreprise pouvant fournir des données sur la production économique, par exemple, une usine, une mine, un magasin, ou une unité analogue.

Salarié ou salarié rémunéré : Toute personne rémunérée pour ses services ou ses absences et pour laquelle l'employeur doit remplir un feuillet T4 de l'ARC est considérée comme étant un salarié. Le concept de « salarié » utilisé dans l'EERH désigne les travailleurs à plein temps, à temps partiel (ceux qui travaillent régulièrement moins d'heures que la semaine de travail normale de l'établissement) et les travailleurs occasionnels ou temporaires. Il désigne aussi les propriétaires, administrateurs, associés, et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en société.

Le concept de « salarié » utilisé dans le cadre de l'EERH exclut les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada, le personnel militaire ainsi que les travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur n'est pas tenu de remplir une feuillet T4. Sont également exclus les travailleurs n'ayant pas touché de paye de leur employeur pendant toute la période de référence de l'enquête (p. ex. les personnes en grève, en congé non payé et les personnes touchant une rémunération aux termes d'un régime d'assurance, d'une caisse d'indemnisation des accidents au travail ou d'un régime analogue). Cependant, les travailleurs rémunérés pour une partie de la période de référence et en chômage ou en grève pour le reste de la période sont considérés comme salariés.

Les salariés sont classés selon les catégories suivantes :

Ensemble des salariés et des employés à salaire fixe : Ensemble des salariés rémunérés à l'heure, des employés à salaire fixe et des autres salariés.

Salariés rémunérés à l'heure : Tous les travailleurs dont la rémunération de base est calculée selon un taux horaire.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114) ainsi que les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie d'emploi représente le personnel non enseignant, soit tous les employés ne faisant pas partie du personnel enseignant : les présidents, les vice-présidents, les bibliothécaires, les registraires, les administrateurs financiers, les comptables, les orienteurs, les techniciens de laboratoire, les agents du personnel ainsi que le personnel fournissant d'autres services (p. ex. concierges et chauffeurs d'autobus). Cette variable est dérivée à partir d'un petit échantillon.

Employés à salaire fixe : Employés dont la rémunération de base est une somme fixe versée pour au moins une semaine.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114) ainsi que les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie d'emploi représente le personnel enseignant, soit tous les employés classés comme enseignants, chargés de cours ou professeurs universitaires dans les dossiers du service de la paye (p. ex. les directeurs, les professeurs, les doyens, les chefs de département, les maîtres et les enseignants), qu'ils enseignent le jour ou le soir. Le personnel suppléant ou remplaçant est exclu.

Autres salariés : Travailleurs dont la rémunération de base prend la forme de commissions, d'un salaire à la pièce, d'indemnités de parcours, etc.

Pour les écoles primaires et secondaires (6111), les collèges communautaires et cégeps (6112), les universités (6113), les écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion (6114) ainsi que les écoles techniques et écoles de métiers (6115), cette catégorie d'emploi représente le personnel suppléant ou remplaçant, c.-à-d. les enseignants appelés à se présenter au travail lorsqu'on a besoin de leurs services, que ce soit pour accroître la quantité de personnel en place ou pour remplacer pendant une courte période un enseignant à temps plein ou à temps partiel.

Concepts relatifs à la rémunération

Congés payés : Comprennent les jours fériés payés, les vacances payées, les congés de maladie (y compris les congés d'accident du travail) et les congés pour motifs personnels, comme les congés de deuil et les congés de service judiciaire.

Indice à pondération fixe de la rémunération : Les indices à pondération fixe de la rémunération horaire et hebdomadaire moyenne ont été conçus pour mieux refléter les tendances sous-jacentes des gains en maintenant constante dans le temps la répartition de l'emploi et des heures rémunérées parmi les industries, les provinces, les territoires, les régions et les types de salariés (salariés rémunérés à l'heure et employés à salaire fixe). Actuellement, les poids fixes (panier) sont fondés sur les données annuelles de l'EERH de 2005. L'année de base (année pour laquelle tous les indices ont une valeur égale à 100) est 2002.

Les heures supplémentaires et la paye qui leur est associée pourraient biaiser l'estimation des tendances sous-jacentes des taux de rémunération parce que leurs mouvements sont volatils. En conséquence, les composantes de la rémunération supplémentaire sont exclues du calcul des indices.

Ces indices sont de meilleurs indicateurs des tendances sous-jacentes des taux de rémunération que les séries à pondération variable. Ils sont utiles pour suivre l'inflation attribuable aux salaires et aux traitements, sans égard aux changements structurels de l'emploi.

Le tableau 14-10-0213-01 présente l'indice mensuel à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne pour l'ensemble des salariés, excluant les heures supplémentaires, selon le code à deux chiffres du SCIAN. Consultez la section « **Produits connexes** » pour obtenir la liste des tableaux de données.

Paiements spéciaux : Des questions ont été ajoutées à l'ERE afin que tous les salaires et traitements supplémentaires soient attribués à la période durant laquelle ils ont été gagnés et non à la période durant laquelle ils ont été touchés. Ces paiements spéciaux peuvent être versés en tout temps et sont habituellement inscrits dans les documents comptables selon la méthode de comptabilité de caisse. Certains paiements spéciaux peuvent être compris dans la paye régulière si la période couverte par le paiement correspond à la période de la paye régulière et si le paiement spécial est intégré à chaque paye. Par exemple, des primes de productivité intégrées à la paye régulière et versées à chaque période de paye seraient incluses dans la rémunération régulière brute. En revanche, des primes de productivité calculées trimestriellement ou annuellement devraient être déclarées au titre des paiements spéciaux. Parmi les autres paiements spéciaux figurent, par exemple, les ajustements au coût de la vie, les heures supplémentaires couvrant une période autre que la période de paye régulière, les salaires rétroactifs ainsi que les payes de vacances si elles ne sont pas versées à chaque chèque de paye.

Rémunération : Rémunération brute imposable avant les retenues à la source. Les données sur la rémunération mensuelle brute sont tirées des dossiers administratifs. La rémunération hebdomadaire brute est définie comme étant la partie de la rémunération mensuelle brute se rapportant au travail accompli durant la semaine de référence. Elle représente la valeur brute en dollars avant les déductions pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à l'assurance-emploi, etc. La rémunération comprend le salaire normal, les heures supplémentaires et les bonis, les commissions, ainsi que tous les autres types de paiements spéciaux. Le concept de rémunération ne comprend pas les montants qui représentent des allocations et des avantages imposables, certains types d'indemnités non salariales ainsi que les cotisations patronales à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, aux régimes d'assurance-maladie provinciaux, aux caisses d'indemnisation des accidents du travail ainsi qu'à d'autres régimes de prévoyance.

Rémunération des heures supplémentaires : Rémunération versée pour le travail effectué en sus de la journée ou de la semaine normale de travail. Ces données sont calculées pour l'ensemble des salariés; les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe.

Rémunération hebdomadaire moyenne (excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre de salariés. Ces données sont calculées pour l'ensemble des salariés; les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe.

Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre de salariés. Ces données sont calculées pour tous les types de salariés.

Rémunération horaire moyenne des employés à salaire fixe (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre d'heures hebdomadaires (les heures supplémentaires ne sont pas comprises dans les heures de travail des employés à salaire fixe).

Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Rémunération brute imposable (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisée par le nombre total d'heures hebdomadaires rémunérées (incluant ou excluant les heures supplémentaires).

Concepts relatifs aux heures

Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Nombre total d'heures travaillées (incluant ou excluant les heures supplémentaires) divisé par le nombre de salariés rémunérés à l'heure.

Heures hebdomadaires moyennes (semaine de travail normale) des salariés : Nombre total d'heures divisé par le nombre de salariés.

Heures supplémentaires des salariés rémunérés à l'heure : Nombre total des heures supplémentaires payées. Il s'agit des heures effectivement travaillées.

Heures totales des employés à salaire fixe : Nombre moyen d'heures travaillées durant une semaine de travail normale multiplié par le nombre de salariés (les heures supplémentaires ne sont pas incluses dans les heures des salariés).

Heures totales payées des salariés rémunérés à l'heure (incluant ou excluant les heures supplémentaires) : Ensemble des heures travaillées (incluant ou excluant les heures supplémentaires), y compris les congés payés (p. ex. les jours fériés, les congés de maladie et les congés de fonctions judiciaires) ainsi que les heures supplémentaires.

Concepts relatifs à la collecte et au traitement des données

Taux de non-réponse : Les unités pour lesquelles les données n'ont pas été reçues à temps pour le mois de référence.

Taux de refus : Les unités qui ont été jointes, mais qui ont refusé de prendre part à l'enquête.

Taux de réponse : Toutes les unités répondantes qui ont fourni des renseignements durant la période de collecte.

Section 6 : Estimations selon la taille de l'entreprise

L'EERH produit des moyennes trimestrielles et annuelles selon la taille de l'entreprise et le type d'emploi pour l'ensemble des salariés, la rémunération hebdomadaire moyenne et les heures rémunérées à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. La taille de l'entreprise est déterminée en fonction du nombre total de salariés de l'entreprise au niveau national et elle est calculée à partir de la moyenne des niveaux d'emploi mensuels de la période de référence. Les données sont produites au niveau sectoriel du SCIAN ainsi que pour l'ensemble des secteurs.

Les réponses sont enregistrées selon les catégories suivantes : 0 à 4 salariés, 5 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 à 99 salariés, 100 à 299 salariés, 300 à 499 salariés, 500 salariés et plus ainsi que toutes tailles confondues. Les données sont également produites selon les catégories suivantes : 0 à 49 salariés, 50 à 299 salariés ainsi que 300 salariés et plus.

Les données produites selon la taille de l'entreprise sont généralement plus instables que les estimations mensuelles globales. Les estimations publiées selon la taille de l'entreprise peuvent subir l'effet des mouvements d'entreprises d'une catégorie de taille à l'autre au fil du temps. D'autres événements, comme les grèves, les fermetures provisoires ou la modification de la structure de l'entreprise dans le Registre des entreprises, entraîneront aussi de l'instabilité dans les séries établies selon la taille de l'entreprise. Si les données selon la taille de l'entreprise sont un excellent outil de recherche, leur utilisation à des fins d'indexation des contrats est déconseillée en raison des risques de volatilité plus importante liés à ces estimations.

Section 7 : Utilisation des données sur la rémunération de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail pour l'indexation des contrats

Les statistiques sur la rémunération obtenues au moyen des données de l'EERH sont parfois utilisées dans les secteurs public et privé pour l'indexation de divers types de coûts de main-d'œuvre, habituellement au moyen d'une formule d'établissement des prix définie par contrat.

Statistique Canada n'encourage ni ne décourage l'utilisation des données de l'EERH pour l'indexation de contrats, mais peut donner des conseils de nature purement statistique sur les limites liées à l'utilisation de ces données.

L'EERH publie un large éventail d'estimations sur la rémunération, dont beaucoup ne sont pas recommandées pour l'établissement des prix. En général, il est préférable d'éviter d'utiliser les séries pour les groupes d'industries très désagrégés (codes à quatre chiffres du SCIAN), ainsi que les estimations relatives à une catégorie précise de travailleurs (c.-à-d. salariés rémunérés à l'heure, employés à salaire fixe ou autres salariés), car ces séries sont fondées sur un échantillon relativement petit. De même, les estimations de niveaux et de tendances pour une industrie donnée à l'échelle nationale sont plus stables que les estimations correspondantes à l'échelle provinciale et territoriale. Les utilisateurs doivent toujours tenir compte des indicateurs de qualité disponibles et du nombre de salariés visés par la série de données sur la rémunération qui les intéresse.

Il importe de noter que la variation de la rémunération moyenne s'explique par divers facteurs, dont la croissance des salaires, les variations de la composition de l'emploi par industrie, par profession et par niveau d'expérience de travail ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, sans oublier la variabilité d'échantillonnage. Pour tenter de mieux observer la rémunération au fil du temps une fois l'effet des variations des heures travaillées et de l'emploi neutralisé, Statistique Canada produit un indice à pondération fixe (IPF). Cet indice se rapproche du concept d'indice des coûts d'emploi ou de main-d'œuvre utilisé dans d'autres pays, mais n'élimine pas l'effet d'autres facteurs qui peuvent influer sur la rémunération. L'IPF est calculé uniquement à des niveaux d'agrégation élevés et ne tient compte ni de la rémunération des heures supplémentaires ni de celle des travailleurs rémunérés à la commission ou à la pièce.

De plus, il est préférable de ne pas utiliser les variations d'un mois à l'autre pour indexer les coûts, mais d'utiliser plutôt les variations d'une année à l'autre fondées sur les moyennes annuelles. Si des calculs mensuels sont nécessaires, des moyennes mobiles de plusieurs mois devraient être privilégiées.

Toutes les formules d'indexation devraient tenir compte des révisions périodiques des données de l'enquête. Les utilisateurs doivent toujours utiliser les séries de données actualisées et complètes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada (sans frais au 1-800-263-1136; international au 1-514-283-8300; infostats@statcan.gc.ca).

Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active

Deux enquêtes mensuelles de Statistique Canada mesurent les niveaux et les tendances au chapitre de l'emploi : l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête auprès des ménages, et l'EERH, une enquête-entreprise.

L'EPA fournit le premier portrait actuel de la situation générale du marché du travail en recueillant des données sur l'emploi total, le chômage et le taux de chômage, ainsi que des renseignements sur les groupes de Canadiens les plus touchés par les changements survenus sur le marché du travail.

Environ deux mois plus tard, l'EERH fournit des données sur l'emploi salarié selon l'industrie pour le même mois, ainsi que des estimations de la rémunération et des heures travaillées.

Les statistiques de l'EPA et de l'EERH, tout comme les données du régime d'assurance-emploi et l'Enquête sur les postes vacants et les salaires permettent de brosser un portrait plus complet de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

L'EPA donne un aperçu plus large de l'emploi, y compris de l'emploi dans le secteur agricole ainsi que du nombre de travailleurs autonomes, et l'EERH donne une mesure très fiable de la variation mensuelle de l'emploi salarié non agricole selon l'industrie (codes à 4 chiffres du SCIAN).

Comme la définition de l'emploi est plus large dans l'EPA que dans l'EERH, le niveau d'emploi est plus élevé dans l'EPA que dans l'EERH.

Graphique 8.1
Niveaux d'emploi d'après l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), janvier 2001 à décembre 2021, données désaisonnalisées

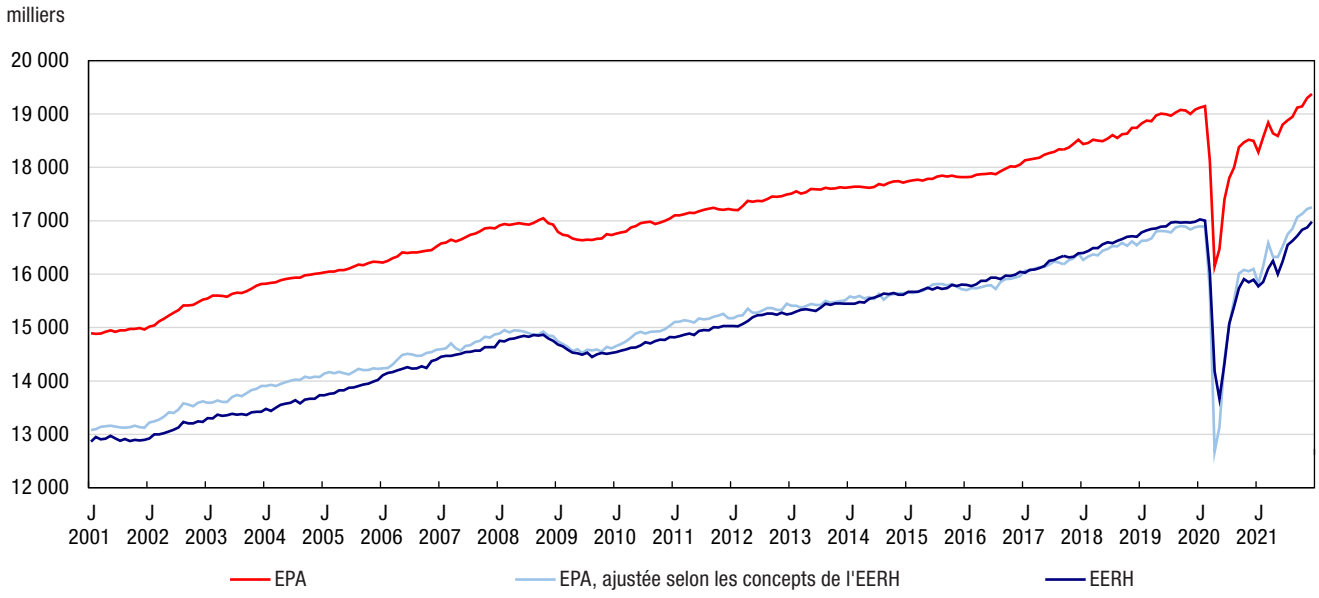

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Aux fins de comparaison, une série ajustée de l'EPA a été ajoutée au graphique 8.1 afin d'être semblable aux concepts et aux définitions utilisés dans le cadre de l'EERH. Cette série ajustée a été créée en retirant les travailleurs du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes (sauf ceux constitués en société avec des employés rémunérés), les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs des services aux ménages privés et les travailleurs en congé non payé pour 4 semaines ou plus, ainsi qu'en ajoutant l'emploi salarié non agricole additionnel des travailleurs occupant plus d'un emploi. Pour l'EERH, les données sur l'emploi dans les trois territoires du Nord sont retirées de l'EERH en vue d'assurer la comparabilité avec les données de l'EPA.

L'estimation des salariés provenant de la série de données ajustées de l'EPA est beaucoup plus proche de celle de l'EERH, bien que des écarts soient parfois observés. Par exemple, lors de la crise économique liée à la COVID-19 au printemps de 2020, la baisse de l'emploi était plus marquée dans la série ajustée de l'EPA que dans l'EERH.

Certains écarts sont attribuables aux différences en matière de concepts et de mesures entre les deux enquêtes. Les principales caractéristiques et différences entre les deux enquêtes figurent au tableau 8.1.

Tableau 8.1
Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

Caractéristique	EPA	EERH
Population	Population civile de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.	Emplois salariés non agricoles.
Type d'enquête	Enquête mensuelle portant sur un échantillon d'environ 56 000 ménages.	Recensement mensuel des entreprises (à partir de données administratives), complété par une enquête sur la rémunération menée auprès de 15 000 établissements.
Principaux produits	Population active, emploi, et chômage par province, et taux connexes à contenu démographique.	Emploi, rémunération et heures selon des catégories d'industries, les provinces et les territoires.
Période de référence	Semaine civile comprenant le 15e jour du mois[1].	L'EERH comprend deux sources principales de données : les formulaires de versement des retenues sur la paie (PD7) et l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). Période de référence PD7 : tout le mois de référence. Période de référence ERE : la période de paie qui couvre la dernière semaine du mois de référence. Lorsqu'une période de paie déclarée est supérieure à une semaine, les données sont ajustées proportionnellement pour refléter une seule semaine.
Concept de l'emploi	Estimations du nombre de personnes occupées (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés une seule fois). Les travailleurs en congé non payé sont inclus.	Nombre d'emplois (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés pour chaque emploi salarié non agricole occupé). Sont inclus uniquement les travailleurs ayant touché une rémunération pour la période de référence.
Différences de définition de l'emploi	Sont inclus les travailleurs autonomes non constitués en société, les travailleurs autonomes constitués en société sans employés, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs du secteur agricole, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les travailleurs des organisations religieuses, les travailleurs des services aux ménages privés, les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux et les travailleurs en congé non payé.	Sont exclus tous les groupes indiqués dans la colonne de gauche, exception faite des travailleurs de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie.
Ampleur de la variation mensuelle de l'emploi indiquant un mouvement statistiquement significatif	+/- 49 000 pour un intervalle de confiance de 90 % (mise à jour deux fois par année).	Comme il s'agit d'un recensement, les estimations de l'emploi ne sont pas entachées d'une incertitude statistique.
Étalonnage des résultats d'enquête	Sans étalonnage direct pour l'emploi. Étalonnage de la population sous-jacente environ tous les cinq ans à partir des données du Recensement de la population.	Sans étalonnage.

1. Exception faite des mois de novembre et décembre, où la semaine de référence est souvent une semaine plus tôt.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Comparaison des tendances de l'emploi à partir des deux enquêtes

L'EPA, qui couvre un échantillon mensuel d'approximativement 56 000 ménages, est la seule enquête menée par Statistique Canada dans le but de fournir le taux de chômage officiel tous les mois. Il s'agit du premier et du plus actuel indicateur de la situation du marché du travail au Canada. La taille de l'échantillon de l'EPA fait de cette enquête une source de données très fiable pour différents niveaux géographiques. L'enquête brosse un portrait complet dans la mesure où elle permet de recueillir des données sur les salariés, les travailleurs autonomes et les chômeurs. Elle fournit également des données sur les caractéristiques de ces trois groupes, y compris l'âge, le sexe et la profession.

L'EERH est une autre enquête mensuelle conçue pour fournir des données sur l'emploi salarié, la rémunération moyenne et les heures travaillées. Il s'agit d'un recensement de tous les salariés au Canada. Par conséquent, l'EERH ne couvre ni les travailleurs autonomes ni les chômeurs. Toutefois, les données sur l'emploi salarié sont disponibles à un niveau d'industrie détaillé.

Comme mentionné plus haut, les estimations à partir des données de l'EPA et de l'EERH suivent des tendances convergentes à long terme, mais certains écarts sont parfois observés. Ces écarts peuvent être plus fréquents dans le cas de sous-groupes, par exemple à l'échelle provinciale ou dans une industrie particulière.

Le tableau 8.2 présente la variation de l'emploi sur 12 mois à partir de l'EPA et de l'EERH.

Tableau 8.2
Variation de l'emploi sur 12 mois, d'après l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

	De décembre 2020 à décembre 2021, données désaisonnalisées	
	variation en milliers	variation en %
L'emploi d'après l'EPA	882,8	4,8
L'emploi d'après l'EPA ajustée selon les concepts de l'EERH[1]	1 157,2	7,2
L'emploi d'après l'EERH[2]	1 086,0	6,8

1. Il s'agit d'une série interne créée à partir des données sur l'emploi de l'EPA selon des concepts et des définitions s'apparentant davantage à ceux de l'EERH. Les données sur l'emploi de l'EPA sont ajustées en retirant les employés salariés du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes (sauf ceux constitués en société avec des employés), les travailleurs familiaux non rémunérés ainsi que les travailleurs en congé pour quatre semaines ou plus et non payé. Ensuite, l'emploi salarié non-agricole additionnel des travailleurs occupant plus d'un emploi est ajouté.
2. Excluant les territoires.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Erreur d'échantillonnage dans le cadre de l'Enquête sur la population active

Les données de l'EPA sont sujettes aux erreurs d'échantillonnage et aux erreurs non dues à l'échantillonnage. Bien que l'EPA soit l'une des plus grandes enquêtes à l'échelle internationale, son échantillon regroupant environ 56 000 ménages, elle couvre seulement une petite partie de l'ensemble des personnes en emploi. Lorsqu'on examine les tendances à court terme, notamment les variations d'un mois à l'autre, il est essentiel d'évaluer la signification statistique des variations.

Puisqu'elles sont établies à partir des données administratives sur les retenues à la source soumises par les employeurs à l'ARC, les estimations de l'emploi de l'EERH ne sont pas sujettes aux erreurs d'échantillonnage. Toutefois, elles sont sujettes aux erreurs non dues à l'échantillonnage.

Classification des travailleurs dans le cadre de l'Enquête sur la population active

Une série ajustée de données sur l'emploi provenant de l'EPA a été créée afin d'être semblable aux concepts et aux définitions utilisés dans le cadre de l'EERH (voir le graphique 8.1). Cette série ajustée est calculée en retirant les travailleurs du secteur agricole et des industries connexes, les travailleurs autonomes (sauf ceux constitués en société avec des employés rémunérés), les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs des services aux ménages privés, et les travailleurs en congé non payé pour quatre semaines ou plus, ainsi qu'en ajoutant les salariés qui occupent plus d'un emploi et qui occupent leur deuxième emploi à titre de salariés ou de travailleurs autonomes constitués en société avec salariés. Les données sur l'emploi dans les trois territoires du Nord sont retirées de l'EERH en vue d'assurer la comparabilité avec les données de l'EPA.

Ce processus d'ajustement comporte certaines limites. Par exemple, des entrepreneurs indépendants peuvent s'être déclarés à tort comme travailleurs salariés plutôt que comme travailleurs autonomes dans le cadre de l'EPA. De telles erreurs peuvent donner lieu à une surestimation de l'emploi ajusté d'après l'EPA. Par ailleurs, l'ajustement pour tenir compte des personnes occupant plus d'un emploi ajoute les travailleurs dont l'emploi principal est un emploi salarié non agricole, mais pas nécessairement leur emploi secondaire. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte des personnes occupant trois emplois ou plus; le processus d'ajustement repose sur l'hypothèse que toutes les personnes qui cumulent des emplois n'en occupent que deux. Cette hypothèse introduit une sous-estimation de l'emploi ajusté provenant de l'EPA. Ces problèmes de classification des travailleurs limitent les possibilités de faire concorder complètement les deux mesures de l'emploi.

Travail « au noir »

Il peut arriver que des travailleurs soient rémunérés, mais que leurs gains ne soient pas déclarés dans le cadre de l'EERH (p. ex. travail « au noir »). Certains de ces travailleurs pourraient être dénombrés dans le cadre de l'EPA, mais il n'est pas possible de déterminer combien d'entre eux sont représentés dans les estimations de l'enquête.

Estimations selon la province

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur le lieu de résidence habituel des personnes. Par contre, l'EERH dénombre les salariés dans la province ou le territoire où ils travaillent. Ces divergences n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des données à l'échelle nationale, mais peuvent créer des écarts à l'échelle provinciale ou territoriale.

Estimations de la rémunération et données selon le niveau d'industrie détaillé

Les nouvelles entreprises sont inscrites au Registre des entreprises de Statistique Canada, sur lequel s'appuie l'EERH afin d'obtenir les données sur les industries. Cependant, il peut s'écouler un certain temps avant que toutes les nouvelles entreprises soient classées, ce qui se traduit par une sous-déclaration temporaire pour ce qui est de certaines données relatives à un niveau d'industrie détaillé. En outre, dans le Registre des entreprises, des examens et des mises à jour périodiques de la classification industrielle et provinciale des établissements inscrits sont effectués, ce qui peut entraîner des variations des niveaux d'emploi qui ne représentent pas des hausses ou des baisses réelles.

Les données industrielles sur l'emploi provenant de l'EPA sont fondées sur les renseignements fournis par les répondants au sujet des caractéristiques détaillées de leur emploi. Ces renseignements sont ensuite traités, et un code d'industrie est attribué par Statistique Canada.

Différences dans les calendriers de diffusion

Les interviews dans le cadre de l'EPA sont menées au cours des dix jours qui suivent la semaine de référence. Ces interviews sont suivies de neuf jours de traitement et d'analyse des données, ce qui permet une diffusion des résultats moins de trois semaines après le samedi de la semaine de référence. La diffusion des données a généralement lieu le premier ou le deuxième vendredi du mois.

Dans le cadre de l'EERH, les entreprises ont jusqu'au 15^{e} jour du mois suivant pour soumettre les données de la dernière période de paye du mois de référence à l'ARC. Ces données, qui représentent environ un million d'enregistrements, sont fournies à Statistique Canada cinq semaines après la période de référence. Cette étape est suivie de trois semaines et demie de traitement et d'analyse des données, de sorte que la diffusion des résultats a lieu huit semaines et demie après la période de référence.

Calendrier de révision

Les estimations provenant des données des deux enquêtes sont révisées selon des calendriers différents. Même si cela n'a pas d'incidence sur les tendances générales, un effet peut être observé sur les variations d'un mois à l'autre.

Chaque année, les estimations désaisonnalisées de l'EPA font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans et sont publiées vers la fin du mois de janvier. Environ tous les cinq ans, le contrôle démographique est mis à jour conformément au dernier Recensement de la population, et toutes les estimations au moyen des données de l'EPA font l'objet d'une révision historique sur une période de temps plus longue. Cet exercice est désigné par le terme « changement de base »; le dernier changement de base a eu lieu en janvier 2021. Lors de cette révision, les classifications de la géographie, des industries et des professions sont mises à jour en même temps que les facteurs saisonniers.

Pour ce qui est de l'EERH, les estimations mensuelles sont révisées le mois suivant la première diffusion des estimations. Par exemple, les estimations pour le mois d'avril sont révisées au moment de la diffusion des estimations pour le mois de mai.

Tous les ans, à la fin du mois de mars, les estimations au moyen des données de l'EERH sont soumises à une révision historique. La portée et l'ampleur des révisions varient selon l'année. Les révisions qui portent sur des industries particulières peuvent remonter jusqu'à 2001 et comprendre le passage à de nouveaux systèmes de classification (p. ex. le passage du SCIAN de 2012 au SCIAN de 2017), ou couvrir quelques années seulement et entraîner des changements mineurs. Parallèlement, les données désaisonnalisées font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans.

Produits connexes

Tableaux

14-10-0201-01	Emploi selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0202-01	Emploi selon l'industrie, données annuelles
14-10-0203-01	Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0204-01	Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles
14-10-0205-01	Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0206-01	Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données annuelles
14-10-0208-01	Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données annuelles
14-10-0209-01	Rémunération horaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) des employés à salaire fixe, selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0210-01	Rémunération horaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) des employés à salaire fixe, selon l'industrie, données annuelles
14-10-0211-01	Semaine normale de travail des employés à salaire fixe, selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0212-01	Semaine normale de travail des employés à salaire fixe, selon l'industrie, données annuelles
14-10-0213-01	Indice à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne pour l'ensemble des salariés, selon l'industrie, données mensuelles
14-10-0214-01	Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées
14-10-0215-01	Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données annuelles
14-10-0216-01	Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées
14-10-0217-01	Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données annuelles
14-10-0218-01	Heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées
14-10-0219-01	Heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la taille d'entreprise, données annuelles
14-10-0220-01	Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées, Canada
14-10-0220-02	Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés dans l'industrie automobile, données mensuelles désaisonnalisées, Canada
14-10-0221-01	Emploi, rémunération horaire et hebdomadaire moyenne et heures hebdomadaires moyennes selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0222-01	Emploi, rémunération horaire et hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) et heures hebdomadaires moyennes pour l'ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0223-01	Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon la province et le territoire, données mensuelles, désaisonnalisées
14-10-0255-01	Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées

14-10-0331-01	Diffusions historiques de l'emploi et la rémunération hebdomadaire moyenne (incluant temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0332-01	Diffusions historiques de l'emploi et la rémunération hebdomadaire moyenne (incluant temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés selon la province et le territoire, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0357-01	Diffusions historiques de l'emploi, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0358-01	Diffusions historiques de la rémunération hebdomadaire moyenne (incluant et excluant temps supplémentaire), données mensuelles non désaisonnalisées

Enquêtes

2612	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Tableaux sommaires

Les tableaux sommaires ont été discontinués le 4 juin 2018, à l'exception des deux suivants :

Canada : Données économiques et financières

Dernières statistiques

- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0204-01.
- Rémunération horaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0206-01.
- Emploi, soins de santé et assistance sociale, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0202-01.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), soins de santé et assistance sociale, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0204-01.
- Heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0208-01.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), selon la taille de l'entreprise, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0217-01.
- L'ensemble des salariés inscrits sur la liste de paye, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0202-01.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), selon l'industrie, annuel a été remplacé par le tableau 14-10-0204-01.
- Rémunération horaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie a été remplacé par le tableau 14-10-0206-01.
- Emploi, selon la taille d'entreprise a été remplacé par le tableau 14-10-0215-01.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), selon la taille d'entreprise a été remplacé par le tableau 14-10-0217-01.
- Emploi, selon la taille de l'entreprise, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0215-01.
- L'ensemble des salariés inscrits sur la liste de paye, selon l'industrie a été remplacé par le tableau 14-10-0202-01.

- Heures hebdomadaires moyennes (incluant le temps supplémentaire) des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie a été remplacé par le tableau 14-10-0208-01.
- Indicateurs économiques, par province et territoire (mensuel et trimestriel) a été remplacé par le tableau sommaire Canada : Données économiques et financières.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), selon l'industrie, mensuel a été remplacé par le tableau 14-10-0223-01.
- Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), les administrations publiques et l'ensemble des industries a été remplacé par le tableau 14-10-0202-01.
- Emploi, services d'enseignement, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0202-01.
- Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire), services d'enseignement, selon la province et le territoire a été remplacé par le tableau 14-10-0204-01.

Appendice A

Tableau 1a
Taille d'échantillon mensuelle moyenne par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	nombre d'établissements						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**947**	**508**	**1 224**	**1 083**	**1 908**	**2 417**	**1 250**
Foresterie, exploitation et soutien	10	x	23	24	26	11	x
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	20	x	22	11	20	24	x
Services publics	5	x	7	x	15	24	x
Construction	109	51	114	119	137	163	114
Fabrication	54	30	126	118	315	331	139
Commerce de gros	50	38	58	62	120	162	70
Commerce de détail	156	93	187	170	215	231	165
Transport et entreposage	57	26	72	58	105	135	65
Industrie de l'information et industrie culturelle	14	6	38	19	57	92	40
Finance et assurances	30	24	38	29	73	99	45
Services immobiliers et services de location et de location à bail	23	13	51	39	62	93	60
Services professionnels, scientifiques et techniques	71	55	66	53	177	214	74
Gestion de sociétés et d'entreprises	7	x	20	x	24	25	11
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	48	24	71	50	92	204	73
Services d'enseignement	15	9	25	20	59	108	37
Soins de santé et assistance sociale	106	35	100	95	125	154	109
Arts, spectacles et loisirs	24	19	35	26	54	53	27
Services d'hébergement et de restauration	79	36	98	105	109	123	100
Autres services (sauf les administrations publiques)	54	34	62	50	94	128	74
Administrations publiques locales, municipales, régionales et autochtones	15	11	12	22	29	43	37

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	nombre d'établissements						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**1 194**	**1 815**	**2 009**	**232**	**247**	**109**	**14 943**
Foresterie, exploitation et soutien	x	9	25	x	x	x	132
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	30	74	26	14	9	x	257
Services publics	x	22	19	x	x	x	120
Construction	116	185	164	28	38	18	1 355
Fabrication	107	176	229	x	x	x	1 626
Commerce de gros	77	92	112	x	10	x	857
Commerce de détail	168	229	224	45	38	17	1 937
Transport et entreposage	58	111	151	x	16	x	870
Industrie de l'information et industrie culturelle	53	60	55	5	x	x	441
Finance et assurances	35	54	56	x	5	x	494
Services immobiliers et services de location et de location à bail	38	72	96	5	6	8	564
Services professionnels, scientifiques et techniques	69	167	163	13	x	x	1 136
Gestion de sociétés et d'entreprises	13	26	24	x	x	x	156
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	50	110	163	10	16	5	916
Services d'enseignement	38	54	66	x	x	12	448
Soins de santé et assistance sociale	102	97	127	26	20	14	1 109
Arts, spectacles et loisirs	25	45	56	7	x	x	374
Services d'hébergement et de restauration	103	114	140	24	23	8	1 060
Autres services (sauf les administrations publiques)	63	95	74	19	19	7	773
Administrations publiques locales, municipales, régionales et autochtones	40	27	39	10	24	10	320

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Tableau 2a
Taille d'échantillon mensuelle moyenne par sous-secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), Canada, 2021

	Code de sous-secteur	Taille d'échantillon
		nombre d'établissements
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**...**	**14 943**
Foresterie et exploitation forestière	113	69
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	115	63
Extraction de pétrole et de gaz	211	34
Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	212	96
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	213	127
Services publics	221	120
Construction de bâtiments	236	403
Travaux de génie civil	237	370
Entrepreneurs spécialisés	238	582
Fabrication d'aliments	311	237
Fabrication de boissons et de produits du tabac	312	29
Usines de textiles	313	57
Usines de produits textiles	314	25
Fabrication de vêtements	315	56
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	316	27
Fabrication de produits en bois	321	158
Fabrication du papier	322	64
Impression et activités connexes de soutien	323	76
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	324	23
Fabrication de produits chimiques	325	78
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	326	89
Fabrication de produits minéraux non métalliques	327	57
Première transformation des métaux	331	57
Fabrication de produits métalliques	332	141
Fabrication de machines	333	99
Fabrication de produits informatiques et électroniques	334	63
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	335	28
Fabrication de matériel de transport	336	128
Fabrication de meubles et de produits connexes	337	73
Activités diverses de fabrication	339	60
Grossistes-marchands de produits agricoles	411	28
Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers	412	26
Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac	413	167
Grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers	414	73
Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles	415	68
Grossistes-marchands de matériaux et fournitures de construction	416	123
Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures	417	200
Grossistes-marchands de produits divers	418	134
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	419	37
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	441	232
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	442	92
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	443	27
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	444	155
Magasins d'alimentation	445	462
Magasins de produits de santé et de soins personnels	446	167
Stations-service	447	143
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	448	188
Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	451	90
Magasins de marchandises diverses	452	206

Tableau 2a
Taille d'échantillon mensuelle moyenne par sous-secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), Canada, 2021

	Code de sous-secteur	Taille d'échantillon
		nombre d'établissements
Magasins de détail divers	453	140
Détaillants hors magasin	454	33
Transport aérien	481	67
Transport ferroviaire	482	27
Transport par eau	483	52
Transport par camion	484	224
Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	485	150
Transport par pipeline	486	20
Transport de tourisme et d'agrément	487	28
Activités de soutien au transport	488	157
Services postaux	491	38
Messageries et services de messagers	492	40
Entreposage	493	67
Édition	511	121
Industries du film et de l'enregistrement sonore	512	88
Radiotélévision (sauf par Internet)	515	43
Télécommunications	517	105
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	518	30
Autres services d'information	519	54
Autorités monétaires - banque centrale	521	1
Intermédiation financière et activités connexes	522	167
Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes	523	141
Sociétés d'assurance et activités connexes	524	158
Fonds et autres instruments financiers	526	26
Services immobiliers	531	401
Services de location et de location à bail	532	135
Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)	533	28
Services professionnels, scientifiques et techniques	541	1 136
Gestion de sociétés et d'entreprises	551	156
Services administratifs et services de soutien	561	866
Services de gestion des déchets et d'assainissement	562	50
Services d'enseignement	611	448
Services de soins de santé ambulatoires	621	428
Hôpitaux	622	100
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	623	271
Assistance sociale	624	310
Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	711	126
Établissements du patrimoine	712	27
Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries	713	221
Services d'hébergement	721	280
Services de restauration et débits de boissons	722	780
Réparation et entretien	811	209
Services personnels et services de blanchissage	812	197
Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	813	367
Administrations publiques locales, municipales et régionales	913	243
Administrations publiques autochtones	914	76

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Appendice B

Tableau 1b
Coefficients de variation mensuels moyens pour la rémunération hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,6**	**1,0**	**0,7**	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,6**
Foresterie, exploitation et soutien	..	..	4,6	4,2	3,2	3,5	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3,4	..	2,7	6,2	3,7	3,3	..
Services publics	..	..	3,6	2,4	2,0	3,3	..
Construction	2,3	2,7	2,3	1,8	2,0	1,9	2,0
Fabrication	3,7	4,1	1,9	1,9	1,1	1,2	1,3
Commerce de gros	4,4	6,6	4,0	3,8	2,2	2,3	3,8
Commerce de détail	1,9	2,2	1,5	1,8	1,4	1,4	2,2
Transport et entreposage	1,5	2,4	1,2	1,5	1,2	1,3	1,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,7	6,8	2,4	2,3	2,4	2,7	1,6
Finance et assurances	3,8	7,9	3,0	2,5	2,6	2,6	3,3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3,8	6,8	3,8	5,8	3,2	3,3	5,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,5	5,3	3,1	2,8	1,7	1,7	2,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	..	..	9,0	..	5,2	6,4	8,0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,0	10,3	3,5	5,3	2,6	2,6	3,2
Services d'enseignement	0,4	0,9	3,5	1,7	1,4	1,5	2,3
Soins de santé et assistance sociale	1,5	1,5	1,5	1,1	1,5	1,3	1,5
Arts, spectacles et loisirs	4,2	5,4	3,2	2,4	3,6	2,5	4,0
Services d'hébergement et de restauration	2,8	3,2	2,7	2,6	2,6	2,1	4,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,6	3,3	2,1	2,4	1,8	1,6	2,2
Administrations publiques	0,7	0,6	0,5	1,9	0,8	0,8	0,8

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,9**	**0,8**	**1,4**	**0,3**
Foresterie, exploitation et soutien	..	4,0	3,5	..	..	..	2,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	4,3	3,0	3,1	4,6	2,6	..	2,3
Services publics	2,0	2,9	3,0	..	..	..	2,7
Construction	2,1	1,8	1,7	5,4	3,6	4,2	1,1
Fabrication	2,1	1,6	1,3	..	..	..	0,9
Commerce de gros	2,6	2,7	2,3	..	6,4	..	1,7
Commerce de détail	1,5	1,6	1,5	2,2	2,8	4,8	1,0
Transport et entreposage	1,9	1,3	1,3	1,8	4,6	..	1,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	3,7	3,2	2,9	..	..	..	2,4
Finance et assurances	3,3	3,1	2,9	..	..	..	2,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3,0	3,4	3,0	3,1	..	1,2	2,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,8	1,6	2,0	3,6	4,5	..	1,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	4,8	6,5	6,1	..	..	..	5,0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	2,5	2,4	1,9	4,8	5,5	..	1,8
Services d'enseignement	2,1	2,0	1,8	..	0,3	5,8	1,0
Soins de santé et assistance sociale	1,5	1,0	1,4	2,1	4,3	1,5	1,0
Arts, spectacles et loisirs	4,1	2,8	2,8	3,9	..	..	2,2
Services d'hébergement et de restauration	3,1	2,1	2,0	4,6	5,8	3,6	1,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,5	2,1	1,9	4,8	5,6	..	1,2
Administrations publiques	0,8	1,0	1,9	1,1	0,6	1,4	0,5

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Tableau 2b
Coefficients de variation mensuels moyens pour les heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,8**	**1,1**	**0,7**	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,7**
Foresterie, exploitation et soutien	..	..	5,2	5,6	3,7	4,1	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,9	..	3,7	4,3	3,2	2,7	..
Services publics	..	..	3,4	2,2	1,3	3,1	..
Construction	2,8	2,6	2,0	1,9	2,2	1,7	2,0
Fabrication	3,4	3,1	1,3	1,7	0,9	1,0	1,0
Commerce de gros	3,0	5,5	2,9	2,6	1,4	1,7	2,5
Commerce de détail	1,6	1,9	1,4	1,3	1,1	1,2	1,4
Transport et entreposage	2,5	4,1	2,0	2,5	1,6	1,5	1,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,8	8,7	2,8	2,6	3,4	4,9	1,3
Finance et assurances	14,1	20,0	8,2	4,4	4,2	5,0	8,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	4,7	5,0	5,8	7,5	3,8	4,5	6,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,6	5,1	4,8	5,4	1,7	2,4	3,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	..	..	3,7	..	5,5	4,4	..
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,4	4,0	3,2	3,3	2,6	2,0	2,8
Services d'enseignement	9,6	..	24,9	10,5	14,2	11,1	5,4
Soins de santé et assistance sociale	1,5	2,5	2,0	1,2	1,4	1,6	2,0
Arts, spectacles et loisirs	6,2	11,5	6,3	6,1	3,2	4,5	6,4
Services d'hébergement et de restauration	2,7	3,7	3,3	2,8	2,6	2,4	4,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,5	4,1	3,1	3,4	2,1	2,2	2,5
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,7**	**0,6**	**0,6**	**1,4**	**1,4**	**1.9**	**0,4**
Foresterie, exploitation et soutien	..	5,3	3,8	..	..	..	2,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	4,4	2,9	3,1	3,0	4,2	..	2,2
Services publics	4,8	2,5	3,5	..	..	..	2,2
Construction	1,8	1,7	1,5	5,5	3,4	3.2	1,0
Fabrication	1,3	1,3	1,2	..	..	..	0,7
Commerce de gros	2,3	2,1	1,8	..	9,7	..	1,2
Commerce de détail	1,4	1,3	1,3	2,6	2,7	5.2	0,9
Transport et entreposage	2,5	1,8	1,7	1,5	4,3	..	1,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	5,6	4,6	6,3	..	..	..	3,0
Finance et assurances	20,9	5,2	4,7	..	..	..	3,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3,7	3,7	5,2	12,4	..	3.0	2,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,9	2,5	3,2	16,2	6,4	..	1,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	5,9	7,2	5,4	..	..	..	4,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,1	2,3	1,7	4,7	5,1	..	1,5
Services d'enseignement	24,2	19,7	11,2	..	9,1	..	8,9
Soins de santé et assistance sociale	1,6	1,1	1,7	2,8	5,6	6.0	1,0
Arts, spectacles et loisirs	6,7	4,6	4,1	10,4	..	..	3,1
Services d'hébergement et de restauration	3,6	2,4	2,2	5,1	6,1	3.2	1,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,0	2,5	2,8	6,1	8,4	..	1,4
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

.. indisponible pour une période de référence précise
… n'ayant pas lieu de figurer
1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Tableau 3b
Coefficients de variation mensuels moyens pour les heures hebdomadaires moyennes des employés à salaire fixe par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,4**	**0,5**	**0,9**	**0,7**	**0,4**	**0,3**	**0,6**
Foresterie, exploitation et soutien	..	..	13,5	4,9	5,7	3,7	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,2	..	2,3	2,4	2,4	2,0	..
Services publics	..	..	2,2	1,2	2,3	1,9	..
Construction	1,7	2,5	2,0	1,3	1,9	1,5	1,0
Fabrication	1,9	1,2	1,0	1,0	0,5	0,6	0,6
Commerce de gros	0,7	2,4	0,9	0,9	0,9	0,6	0,7
Commerce de détail	0,9	1,4	1,2	0,8	1,3	1,3	1,1
Transport et entreposage	2,2	1,2	0,7	0,9	1,0	0,9	1,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,7	1,4	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0
Finance et assurances	1,1	2,6	0,9	0,6	0,8	0,8	0,8
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,4	4,5	2,8	3,8	2,7	2,0	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,1	1,6	0,9	0,8	0,8	0,5	0,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	..	..	2,3	..	2,1	2,5	7,8
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	7,4	2,3	1,7	2,0	1,1	0,8	1,4
Services d'enseignement	0,6	0,8	2,6	1,0	1,3	1,3	3,0
Soins de santé et assistance sociale	1,6	1,5	2,4	3,5	2,8	1,7	2,9
Arts, spectacles et loisirs	1,2	2,4	2,0	1,1	1,8	0,9	1,9
Services d'hébergement et de restauration	2,8	2,9	2,3	2,5	3,2	2,4	2,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,1	2,0	1,7	1,8	1,4	1,3	1,6
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,5**	**0,4**	**0,5**	**0,4**	**0,4**	**0.6**	**0,2**
Foresterie, exploitation et soutien	..	4,4	4,7	..	..	..	3,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,5	0,8	1,6	2,4	0,9	..	1,0
Services publics	0,8	1,0	1,9	..	..	..	1,7
Construction	1,8	0,7	1,1	6,7	..	7.8	0,8
Fabrication	0,6	0,8	0,5	..	..	..	0,4
Commerce de gros	0,5	0,7	0,5	..	1,5	..	0,5
Commerce de détail	1,1	1,1	1,0	1,1	1,8	2.9	0,9
Transport et entreposage	1,1	1,0	0,9	1,1	3,2	..	0,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,0	1,0	0,8	..	..	..	0,8
Finance et assurances	1,3	0,7	1,1	..	..	..	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3,0	2,0	2,4	4,3	..	0.4	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,4	0,9	0,7	1,9	1,4	..	0,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,8	2,2	2,3	..	..	..	1,8
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	2,7	1,4	1,4	3,4	3,9	..	0,7
Services d'enseignement	2,0	1,9	1,8	..	0,5	4.0	0,9
Soins de santé et assistance sociale	1,6	1,5	1,5	4,8	3,8	0.6	1,4
Arts, spectacles et loisirs	2,0	1,4	1,6	1,8	..	..	0,9
Services d'hébergement et de restauration	3,4	2,5	2,3	3,2	3,4	4.4	1,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	1,7	1,7	1,7	1,6	2,1	..	1,0
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

.. indisponible pour une période de référence précise
… n'ayant pas lieu de figurer
1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Tableau 4b
Coefficients de variation mensuels moyens pour la rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
				pourcentage			
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**1,2**	**1,7**	**0,9**	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**0,8**
Foresterie, exploitation et soutien	..	..	8,5	4,9	4,6	4,3	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	5,1	..	4,0	7,8	5,1	4,7	..
Services publics	..	..	6,4	4,0	1,9	4,0	..
Construction	3,9	3,1	2,4	2,4	2,5	2,3	2,4
Fabrication	4,0	5,9	2,2	2,4	1,3	1,6	1,7
Commerce de gros	9,2	5,5	4,3	4,7	2,8	3,4	2,8
Commerce de détail	1,7	2,3	1,5	1,7	1,4	1,3	1,9
Transport et entreposage	2,8	5,3	2,6	2,9	2,0	1,9	2,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	2,3	9,5	3,2	3,8	3,5	6,0	1,8
Finance et assurances	12,3	12,0	9,0	5,7	8,3	8,4	18,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	6,5	7,9	5,7	9,5	4,0	4,7	7,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	7,6	7,8	5,7	10,9	3,1	3,8	6,2
Gestion de sociétés et d'entreprises	..	..	8,9	..	7,6	11,1	16,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	6,9	10,3	4,0	4,9	2,6	2,9	3,7
Services d'enseignement	5,9	8,6	14,1	6,2	5,3	6,5	4,7
Soins de santé et assistance sociale	2,0	2,6	2,2	1,3	1,5	1,8	1,9
Arts, spectacles et loisirs	4,8	4,2	3,3	3,8	2,2	2,9	5,3
Services d'hébergement et de restauration	2,5	2,0	2,3	1,8	1,7	1,2	3,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,2	3,3	3,0	3,4	2,3	3,1	2,6
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
				pourcentage			
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**1,0**	**0,9**	**0,7**	**2,0**	**1,8**	**2.2**	**0,5**
Foresterie, exploitation et soutien	..	6,5	5,4	..	..	..	4,2
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	6,2	5,1	3,9	4,4	6,5	..	3,6
Services publics	6,8	5,1	6,4	..	..	..	3,5
Construction	2,3	1,8	1,8	4,5	3,1	3.4	1,3
Fabrication	2,3	2,0	1,8	..	..	..	1,3
Commerce de gros	3,4	3,3	2,8	..	15,0	..	2,3
Commerce de détail	1,6	1,3	1,3	2,8	4,1	4.1	1,0
Transport et entreposage	2,5	2,2	2,1	3,0	5,0	..	1,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	7,1	6,1	9,3	..	..	..	4,1
Finance et assurances	23,6	8,6	5,3	..	..	..	6,8
Services immobiliers et services de location et de location à bail	4,2	4,7	4,7	7,1	..	2.7	3,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,5	4,4	6,1	8,2	8,4	..	2,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	10,3	8,3	9,5	..	..	..	8,4
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,2	2,7	2,0	2,8	3,8	..	1,9
Services d'enseignement	10,8	12,7	5,9	..	5,9	5.7	5,5
Soins de santé et assistance sociale	1,8	1,2	1,7	2,5	6,7	5.2	1,1
Arts, spectacles et loisirs	3,3	2,2	3,0	5,0	..	..	2,0
Services d'hébergement et de restauration	2,3	1,7	1,2	3,1	7,6	3.2	0,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,7	3,2	2,9	5,2	9,3	..	1,9
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

.. indisponible pour une période de référence précise
… n'ayant pas lieu de figurer
1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Tableau 5b

Coefficients de variation mensuels moyens pour la rémunération horaire moyenne des employés à salaire fixe par secteur selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017 version 3.0), province et territoire, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**0,9**	**1,2**	**1,3**	**1,1**	**0,7**	**0,8**	**1,0**
Foresterie, exploitation et soutien	..	..	25,2	6,8	9,8	6,8	..
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	6,0	..	5,6	9,9	8,4	7,3	..
Services publics	..	..	4,7	2,6	4,3	4,6	..
Construction	4,3	10,2	4,4	4,3	4,4	3,8	3,0
Fabrication	5,6	5,1	2,5	2,7	1,9	2,0	2,3
Commerce de gros	7,5	7,1	5,8	6,9	3,0	2,6	3,6
Commerce de détail	3,5	4,8	4,4	3,6	3,2	3,5	4,9
Transport et entreposage	3,5	3,1	2,4	2,8	2,6	2,3	2,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	5,5	6,8	5,1	4,3	3,8	3,5	4,8
Finance et assurances	3,8	5,5	3,4	2,4	2,7	2,9	3,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	6,0	16,9	6,6	7,4	4,4	4,9	8,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,3	9,4	4,3	3,6	2,6	2,3	4,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	..	..	11,8	..	8,5	9,4	26,5
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	10,5	16,2	7,1	9,0	4,7	3,5	4,5
Services d'enseignement	0,6	1,4	3,9	1,5	1,6	1,7	2,9
Soins de santé et assistance sociale	3,6	5,1	3,8	6,3	4,4	3,0	5,6
Arts, spectacles et loisirs	5,1	3,8	5,1	3,0	4,4	4,0	8,1
Services d'hébergement et de restauration	5,6	5,2	4,4	6,0	4,6	3,3	4,6
Autres services (sauf les administrations publiques)	5,3	7,6	4,3	5,3	4,0	3,4	4,9
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada
	pourcentage						
Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées[1,2]	**1,1**	**1,0**	**1,0**	**1,3**	**1,1**	**1.8**	**0,6**
Foresterie, exploitation et soutien	..	6,8	6,3	..	..	..	5,2
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	5,7	4,0	5,5	9,0	3,4	..	3,8
Services publics	2,5	2,4	4,7	..	..	..	3,8
Construction	3,6	3,2	3,1	13,4	..	23.6	2,5
Fabrication	3,4	2,6	2,0	..	..	..	1,6
Commerce de gros	3,6	3,3	3,0	..	7,0	..	2,1
Commerce de détail	3,1	2,9	3,1	3,5	5,4	7.6	2,4
Transport et entreposage	3,7	2,8	2,6	2,8	6,6	..	2,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	4,7	3,6	3,5	..	..	..	3,3
Finance et assurances	3,3	3,3	3,6	..	..	..	2,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	5,3	5,9	5,7	5,3	..	1.9	3,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,6	2,4	2,5	5,6	5,7	..	1,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	4,4	8,2	7,5	..	..	..	7,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	5,3	3,6	3,7	5,9	9,3	..	2,8
Services d'enseignement	3,1	2,7	2,8	..	0,7	4.7	1,2
Soins de santé et assistance sociale	4,8	2,4	2,9	10,2	9,1	2.7	2,4
Arts, spectacles et loisirs	4,2	3,2	3,8	3,4	..	..	3,1
Services d'hébergement et de restauration	5,2	3,3	3,2	4,9	8,6	5.8	2,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	5,5	4,4	3,1	7,8	12,4	..	2,5
Administrations publiques	…	…	…	…	…	…	…

.. indisponible pour une période de référence précise

… n'ayant pas lieu de figurer

1. Le regroupement « ensemble des industries » comprend tous les secteurs industriels sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

2. Le regroupement « entreprises non classifiées » comprend les entreprises dont la classification industrielle (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] 2017 version 3.0) n'a pas encore été assignée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémuneration et les heures de travail (EERH).

Appendice C : Questionnaires

Questionnaire(s) et guide(s) de déclaration – Enquête sur l’emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) :

- Feuille de travail : Enquête sur la rémunération auprès des entreprises
- Feuille de travail : Enquête sur la rémunération auprès des entreprises – Éducation
- Enquête sur la rémunération auprès des entreprises – Secteur public

Voir les questionnaires et guides de déclaration pour obtenir plus de renseignements.